



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 23 (R. Bomarel a donné pouvoir à G. Monterrat, JP. Condemine a donné pouvoir à E. Joly, D. Vaissaud a donné pouvoir à JY. Gonod)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1^{er} septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois et le sept septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Vermeil N., Verne O. et MM Billoudet G., Chambard B., M. Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G.,
Excusés : MM. Bomarel R. (parti à 20h20, a donné pouvoir à Monterrat G.), Condemine J-P. (a donné pouvoir à Joly E.), Vaissaud D. (a donné pouvoir à JY. Gonod).

Secrétaire de séance : Odile Verne

Objet : Achat d'un nouveau tractopelle pour les services techniques

Monsieur le Maire explique que les dépenses d'entretien sur le tractopelle actuel sont de plus en plus nombreuses et qu'il convient d'acheter un équipement neuf.

Après consultation de plusieurs offres, la meilleure proposition est celle faite par l'entreprise Caterpillar dans les conditions suivantes :

- Acquisition nouveau tractopelle : 112 000 € HT/ 134 400 € TTC
- Reprise de l'ancien tractopelle : 25 000 € TTC

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition du nouveau tractopelle dans les conditions présentées ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le
Le Maire,